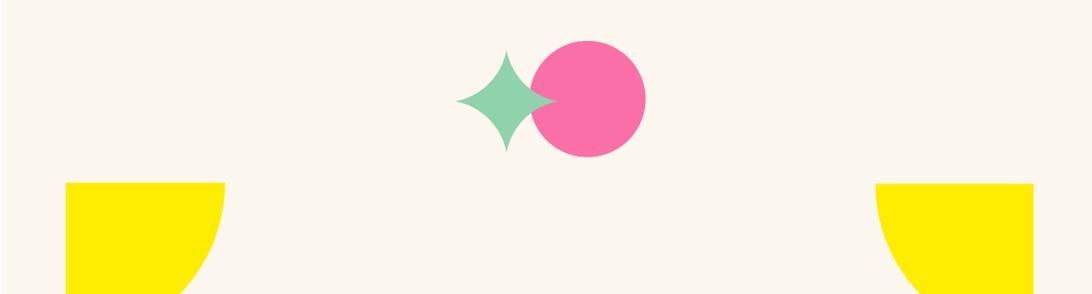
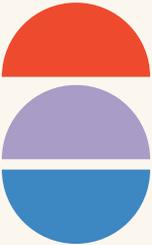


LE PROJET
CULTUREL
métropolitain

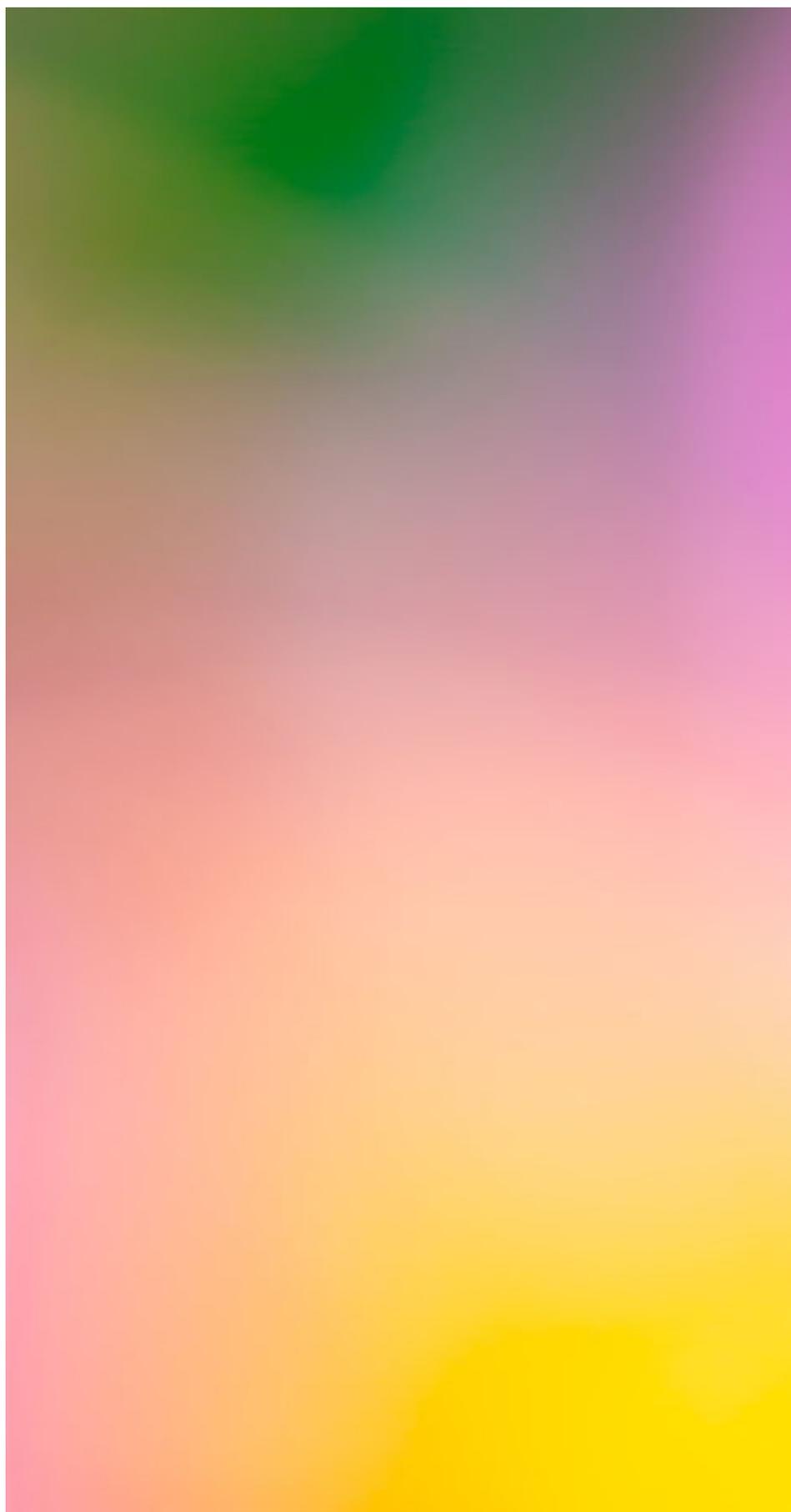


DYNAMIQUES  AMBITION
2023 · 2026



métropole
GrandNancy





Avant-propos



Catalysatrice, accélératrice, facilitatrice.

Mise en lumière, mise en cohérence et mise en relations.

En matière culturelle, la Métropole du Grand Nancy joue un peu de tous ces rôles !

Forte de ses nombreux établissements culturels et de l'engagement des acteurs du territoire, la Métropole est aux côtés et en appui des communes, pour permettre le développement d'une dynamique collective et les conditions propices à la coopération dans le champ culturel et au-delà.

La conférence des élus à la culture réunit ainsi, cinq à six fois par an, les adjoints et conseillers municipaux en charge des sujets culturels au sein des communes du territoire et permet de partager informations et décisions, bonnes pratiques et bonnes idées – une pratique vertueuse qui contribue à la construction d'un commun métropolitain.

Le projet culturel métropolitain ne se cantonne pas au seul cadre du développement culturel et dialogue également avec les autres politiques publiques. De la politique de la ville à la vie étudiante en passant par le rayonnement du territoire sans oublier l'urbanisme, l'écologie urbaine ou encore l'innovation, la culture infuse partout où cela est possible en lien étroit avec les différents plans et schémas proposés par la collectivité.

La métropole est par ailleurs l'échelon idoine pour faire un pas de côté et investir de nouveaux enjeux, tels les « droits culturels » qui en reconnaissant le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux, constituent un continent encore nouveau, mais assurément passionnant.

La culture dans le Grand Nancy, c'est une belle aventure qui ne cesse de s'écrire !

Mathieu Klein

*Président de la Métropole du Grand Nancy
Maire de Nancy*

Hocine Chabira

*Vice-président du Grand Nancy en charge du développement
du projet culturel métropolitain
Conseiller municipal de Nancy*



Sommaire



AVANT-PROPOS - 3

PRÉAMBULE - 7

L'ACTION DU GRAND NANCY EN MATIÈRE DE CULTURE - 9

Le cadre institutionnel - 10

Un investissement historique dans le domaine culturel - 10

Un diagnostic des ressources culturelles du territoire - 15

Une nouvelle ambition culturelle - 16

- Une attention particulière pour la jeunesse
- La culture comme vecteur de bien-être

LE PROJET CULTUREL MÉTROPOLITAIN - 19

PARTIE 1

— Une politique de la relation : vers un commun métropolitain - 21

La Conférence des élus à la culture des communes du territoire - 22

Les équipements culturels métropolitains, des lieux d'échanges et de rencontres - 23

Favoriser les échanges : des rencontres et groupes de travail sectoriels - 23

PARTIE 2

— S'engager en faveur des droits culturels - 27

Les droits culturels - 28

Une démarche fondée sur les droits culturels - 28

Une approche expérimentale - 30

PARTIE 3

— La culture en dialogue avec les politiques publiques métropolitaines - 33

La politique de la ville, la cohésion sociale et les solidarités - 34

La vie étudiante - 35

L'attractivité, le rayonnement et le développement économique - 36

Développement urbain et projets d'urbanisme transitoire - 44

Ecologie urbaine et transition écologique / COP Territoriale - 46

Le schéma Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) - 47

Partenariats européens & coopérations internationales - 48

EN CONCLUSION - 51

EN COMPLÉMENT - 52



Préambule



Riche de très nombreux équipements et de dynamiques fortes dans les différents champs culturels tels que le livre et la lecture, la culture scientifique et technique, le spectacle vivant, les arts visuels ou encore les patrimoines, le territoire du Grand Nancy dispose d'atouts considérables pour faire de la culture un marqueur fort du territoire, à la fois du point de vue de l'émancipation des personnes mais également en matière de rayonnement et d'attractivité.

Historiquement, la Métropole du Grand Nancy est un acteur majeur de ces dynamiques à travers la gestion d'équipements culturels dans le domaine de la culture scientifique et technique (Muséum-Aquarium, Fêru des sciences, Jardins botaniques) et des enseignements artistiques (Conservatoire à rayonnement régional). Par le biais de leurs actions ou collections, ces établissements déploient une programmation pluridisciplinaire tournée vers les publics et leur participation, que ce soit sous la forme de découvertes et d'expérimentations scientifiques, de pratiques culturelles ou encore de rencontres avec des artistes et des scientifiques. Ils constituent ainsi, pour la Métropole et les communes qui la composent, des lieux de découvertes, d'échanges et d'expérimentations dans le champ culturel.

Depuis 2020 et en complément de l'évolution de ces équipements au regard des enjeux sociétaux, le Grand Nancy oeuvre à une ambition nouvelle dans le domaine culturel visant, non pas la production d'une nouvelle offre qui est du ressort des communes, mais le développement d'une dynamique collective et de conditions propices à la coopération entre acteurs du champ culturel et au-delà. En se basant sur les droits culturels, la collectivité souhaite ainsi mettre en lumière la dimension culturelle de projets de politiques publiques sectorielles telles que l'urbanisme, le rayonnement territorial, la vie étudiante, la cohésion sociale et les solidarités ou encore la transition écologique, qu'ils soient portés par le Grand Nancy ou par des partenaires sur le territoire.

La Métropole entend ainsi jouer pleinement son rôle en matière culturelle, aux côtés et en appui des communes, pour fédérer les initiatives et les ressources mais également offrir les conditions d'une approche et d'une réflexion singulière sur l'avenir du territoire.





L'ACTION DU GRAND NANCY en matière de *Culture*



La Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans le domaine culturel, entre culture scientifique et technique, enseignements artistiques et soutiens aux acteurs.

► Le cadre institutionnel

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (Loi LCAP) précise que "la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels". Cette compétence peut donc être exercée par différentes collectivités et par l'État, dans une logique de coopération et de partage des responsabilités, certaines compétences (inventaire, archives...) étant toutefois des compétences obligatoires de certaines collectivités.

Depuis la création du ministère des affaires culturelles en 1959, l'évolution des politiques culturelles en France traduit à la fois un mouvement continu de déconcentration et de décentralisation avec la montée en compétence de l'ensemble des collectivités locales, aujourd'hui devenues les principaux financeurs, et le reflet de références et concepts successifs tels que la démocratisation de la culture, la diversité culturelle ou encore les droits culturels, qui en permettent une déclinaison multiple suivant le projet politique porté par chaque partenaire public.

Dans ce contexte, les établissements publics de coopération intercommunale ont une implication croissante dans les politiques culturelles, au travers d'un large éventail d'interventions : gestion d'équipements d'intérêt métropolitain, accompagnement de projets ayant une dimension culturelle au travers d'autres politiques publiques ou encore prise de compétence culture et déploiement d'une politique culturelle propre.

► Un investissement historique dans le domaine culturel

Si la Métropole du Grand Nancy ne dispose pas de la compétence culture qui demeure de la compétence des 20 communes, elle intervient néanmoins dans le champ culturel depuis les années 1980, au travers d'équipements, dont elle assure le portage, et de soutiens à des projets ou équipements ayant une dimension culturelle. Avec près de 165 agents qui œuvrent au quotidien dans ses établissements et à la direction du développement culturel, elle y consacre, en 2023, un budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant à 6,1 M€ hors masse salariale. En parallèle, la Métropole ne manque pas de répondre chaque année à des appels à projets ou de solliciter des subventions auprès notamment du Ministère de la culture, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de l'Université de Lorraine ou encore de la Région Grand Est.

La Culture scientifique et technique, fruit d'un partenariat original avec l'Université de Lorraine

Tout d'abord, si la compétence de coordination de la diffusion de la culture scientifique et technique est dévolue aux régions, la Métropole du Grand Nancy a choisi de disposer d'une compétence en matière de gestion de grands établissements de culture scientifique et technique.

Elle gère ainsi le Musée de l'histoire du fer devenu le Féru des sciences à Jarville-la-Malgrange, le Château de Montaigu à Laneuveville-devant-Nancy mais également, à la faveur de transferts successifs, le Muséum-Aquarium de Nancy (transféré en 1996) et les Jardins botaniques, site Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy et site du Chitelet dans les Hautes-Vosges (transférés en 1980).

Cette gestion se fait dans le cadre d'un partenariat historique et original avec l'Université de Lorraine portant sur les champs scientifiques, culturels et pédagogiques mais aussi immobiliers et fonciers. De plus, ces établissements bénéficient du soutien régulier de l'État par l'intermédiaire du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que de labels nationaux et régionaux.

LES ÉTABLISSEMENTS
CUTURELS
MÉTROPOLITAINS
ACCUEILLENT
CHAQUE ANNÉE
ENTRE 270 000
ET 330 000
VISITEURS

Ces établissements accueillent chaque année entre 270 000 et 330 000 visiteurs, originaires pour une grande part du territoire métropolitain et du département de Meurthe-et-Moselle. Ces établissements culturels de proximité,

♦ aux programmations riches et diversifiées, participent pleinement au dynamisme culturel du territoire, en attirant notamment de nombreuses familles, jeunes et étudiants.

Dans le même temps, leur mission de conservation et de valorisation de patrimoines scientifiques, techniques et naturels constitués de leurs collections et herbiers les conduit à œuvrer au quotidien tant pour la préservation de ces patrimoines et notamment de la biodiversité, mais également à contribuer, à leur niveau, à la recherche scientifique, notamment grâce à la participation à l'infrastructure nationale Reclnat pilotée par le Muséum national d'histoire naturelle avec plus d'une centaine de partenaires scientifiques (musées, universités, centres de



recherche, etc.). En plus des collections de ses musées, la Métropole du Grand Nancy participe à la mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain (PATSTEC). Cette mission, gérée et animée par le Conservatoire National des Arts et Métiers, recense et inventorie l'instrumentation technique et scientifique présente dans les laboratoires, les universités ou encore les centres de recherches privés ou publics, qui constitue le patrimoine et la mémoire de l'évolution scientifique et technique de notre société. La mission PATSTEC vise ainsi à prévenir leur destruction, à les conserver et à les valoriser.

Depuis 2010, la Métropole gère aussi le Laboratoire d'Archéologie des Métaux, auparavant sous statut associatif, créé en 1950 au sein du Musée lorrain puis du Musée de l'histoire du Fer devenu Féru des Sciences. Il est un des premiers laboratoires français dédié à la restauration d'objets archéologiques, en particulier métalliques, et toujours reconnu par ses pairs pour sa grande expertise en la matière. Il constitue ainsi un outil d'excellence au service du patrimoine qui a toute sa place aux côtés des autres équipements de culture scientifique et technique de la Métropole. En participant régulièrement à des événements nationaux (Fête de la Science, Journées Européennes de l'Archéologie, Journées Européennes du Patrimoine) en plus de son activité de prestations de restaurations, le laboratoire œuvre également à la diffusion de la culture scientifique auprès des publics.



Enfin, la Métropole participe au fonctionnement de la réserve commune des musées de la Ville de Nancy et du Grand Nancy, qui constitue un outil essentiel de la politique de conservation et de valorisation des collections muséales du territoire. Ce bâtiment construit en 2012 à Maxéville et propriété de la Ville de Nancy, permet la conservation, l'étude et la restauration, dans d'excellentes conditions, des collections de 5 musées et particulièrement celles du Muséum-Aquarium avec 320 000 spécimens (zoologie et paléontologie) et du Féru des sciences avec 14 500 objets (arts graphiques, histoire des techniques, minéralogie, etc.). Occupant un quart de la surface du bâtiment pour les collections de ses musées, la Métropole contribue ainsi à hauteur de 25 % aux frais de fonctionnement annuels de cet équipement mutualisé.

Le Conservatoire Régional du Grand Nancy et le Schéma Métropolitain des Enseignements Artistiques

La Métropole assume également dans les conditions définies par l'article L 216-2 du code de l'éducation, une compétence en matière d'enseignement artistique à travers la gestion du Conservatoire régional



du Grand Nancy, transféré par la Ville de Nancy en 1978. Cet établissement d'enseignement artistique spécialisé initial du théâtre, de la musique et de la danse est classé par l'Etat en Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR). Pôle de ressources, de formation avec 68 disciplines enseignées et de diffusion de la culture artistique, il a notamment pour mission de proposer un enseignement d'excellence dans les secteurs musique, danse et théâtre, correspondant aux normes définies par les schémas nationaux d'orientation pédagogique du ministère de la Culture, de repérer et faire éclore le talent des futurs artistes professionnels mais aussi de développer l'éveil à la musique, au théâtre et à la danse et de participer à des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC). Cet éveil a pour objectif de préparer de futurs amateurs actifs et autonomes et les spectateurs éclairés et enthousiastes de demain. L'actuel projet d'établissement touchant à sa fin, l'élaboration du prochain Projet d'Établissement 2023-

2028 a été initiée depuis 18 mois et doit être adoptée à l'automne 2023. L'écriture de ce projet s'effectue par le biais d'une démarche contributive qui associe les équipes du conservatoire, les partenaires et des représentants des usagers de l'établissement. Il définira les futures grandes orientations de l'établissement.

De plus, la Métropole du Grand Nancy anime le Schéma métropolitain des enseignements artistiques (SMEA) transféré par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à l'issue du passage de Communauté urbaine à Métropole en 2016. Ce réseau des écoles de musiques qui rassemble 2 500 élèves du territoire permet de mutualiser les compétences et savoir-faire, ainsi que la mise en œuvre de coopérations et d'actions communes. Élaboré en concertation avec les communes concernées, ce schéma structure l'offre d'enseignement artistique et anime le réseau de 12 écoles de musiques du territoire, qu'elles soient municipales ou associatives, intègre les conditions de la participation de la collectivité au financement de ces établissements par une prise en charge de 5% de la masse salariale et par un soutien à des projets tels que l'orchestre à l'école ou des projets à dimension intercommunale, en complément des financements apportés par les communes.

◆
**LE RÉSEAU DES
ÉCOLES DE MUSIQUES
RASSEMBLE 2 500
ÉLÈVES DU TERRITOIRE
ET PERMET DE
MUTUALISER
LES COMPÉTENCES
ET SAVOIR-FAIRE**

Le Zénith du Grand Nancy

Équipement de compétence métropolitaine depuis le 1er janvier 2000, le Zénith du Grand Nancy à Maxéville est exploité par la société de projet «Nancy Grande Scène» et plus particulièrement par S-Pass TSE par l'intermédiaire d'un contrat de concession de service public d'une durée de 25 ans signé le 30 août 2018.

Dans le cadre de ce contrat de concession un programme de travaux d'envergure pour un montant de 10,4 M€ a été réalisé. Celui-ci a intégré l'extension de la scène pour permettre l'évolution de la jauge de 6 000 à 8 000 places, ainsi que le réaménagement de l'amphithéâtre extérieur (création d'une régie, d'une zone VIP et d'une plateforme pour les personnes à mobilité réduite). Un objectif ambitieux réalisé avec succès pour un équipement phare de la Métropole. Par ailleurs, le projet d'exploitation proposé par l'exploitant permet une augmentation du nombre et du type d'événements accueillis grâce au programme de travaux.

En témoigne notamment la création du Festival Nancy Open Air, qui réunit sur plusieurs soirées, des artistes de renommée internationale.

Soutien aux acteurs et événements culturels

La Métropole du Grand Nancy soutient plusieurs structures et événements culturels au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs, par le biais de différents dispositifs ou politiques publiques. Ainsi, au titre :

- **du rayonnement**, elle soutient plusieurs manifestations culturelles qui participent à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire : le Festival International du Film, le Nancy Jazz Pulsations et le Livre sur la place ;
- **des solidarités**, de la cohésion sociale et de la politique de la ville, elle soutient de nombreuses initiatives associatives ;
- **de la vie étudiante** avec une vingtaine d'associations, structures et projets en direction du public étudiant ;
- **du développement économique** avec le soutien à la filière économie créative.



Sans disposer de la compétence de lecture publique, elle intervient par l'intermédiaire de sa Direction des Systèmes d'Information dans le développement d'une solution technique du réseau Colibris de certaines médiathèques et bibliothèques municipales de l'agglomération.

► Un diagnostic des ressources culturelles du territoire

À la demande de la Métropole, l'agence SCALEN a réalisé en 2021 un travail inédit de diagnostic culturel, visant à mettre en lumière les ressources et richesses culturelles présentes sur le territoire. Ce diagnostic a été construit à partir d'un questionnaire adressé à l'ensemble des 20 communes, à la Métropole, à l'Université de Lorraine, et à plusieurs autres partenaires (CROUS, CD54...). Ce questionnaire portait sur différentes dimensions du champ culturel (équipements, événements, dispositifs, budgets...) avec pour objectif de dégager les grandes caractéristiques du territoire.

Les grandes tendances mises en lumière dans le diagnostic

Les éléments de cadrage introductifs montrent l'importance de l'emploi culturel dans la métropole (3,0 % des emplois du territoire contre 1,7% dans la région Grand Est et 1,9 % en France, hors Île de France). Par ailleurs, le territoire dispose d'un très bon niveau d'équipements dits de « gamme supérieure » (Opéra, théâtres, musées, salles de concerts...) comparativement aux autres métropoles et agglomérations de la région, avec un maillage important de salles multifonctionnelles sur tout le territoire.

En outre, le territoire présente une grande richesse patrimoniale qui se caractérise par un nombre important d'éléments de diverses époques protégés ou classés au titre des monuments historiques mais également une forte densité de ce qu'on appelle communément le « petit patrimoine », non protégé mais témoin direct de l'histoire architecturale, industrielle ou paysagère de notre territoire.

Enfin, ce diagnostic met en lumière l'offre importante en matière de lecture publique, de structures du champ de l'éducation populaire comme les MJC et la présence de nombreux dispositifs d'éducation et d'accès à la culture (pass musées, cartes...). En revanche, il relève la présence encore timide de lieux hybrides de type tiers-lieux ou assimilés sur le territoire comparativement à d'autres.

LE TERRITOIRE
DISPOSE D'UN
TRÈS BON NIVEAU
D'ÉQUIPEMENTS
DITS DE « GAMME
SUPÉRIEURE »
(OPÉRA, THÉÂTRES,
MUSÉES, SALLES DE
CONCERTS...)



Les axes de progression du territoire en matière culturelle

Le diagnostic, à travers une analyse de type forces, faiblesses, opportunités et menaces, propose également des axes de progrès :

- En matière de recherche de nouveaux financements, européens notamment ;
- En matière d'espaces de rencontre et d'échanges entre acteurs, pour approfondir les relations et susciter des coopérations ;
- En matière de repérages de lieux de création/résidences, y compris dans des logiques d'occupation temporaire ou transitoire ;
- En matière de communication pour mieux faire connaître l'offre globale du territoire, en interne comme en externe.

Parallèlement, une cartographie des équipements et acteurs culturels du territoire a été élaborée dans le cadre de ce diagnostic. Elle doit permettre, à terme, le développement d'un outil spécifique de ressources à destination des acteurs culturels et des professionnels.

► Une nouvelle ambition culturelle du Grand Nancy

À l'appui de ce diagnostic, de son intervention historique dans le secteur culturel et dans un contexte particulier de sortie de crise sanitaire, de tensions sociales et d'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie qui ont vu certains acteurs culturels fragilisés, la Métropole du Grand Nancy a affiché, dès le début de mandat, l'ambition de développer un projet culturel à l'échelle métropolitaine. Ce projet s'inscrit en complémentarité avec les politiques culturelles des communes et contribue activement aux axes stratégiques métropolitains que sont la jeunesse, le bien-être, les mobilités, les solidarités avec le Plan de lutte contre la pauvreté et la transition énergétique, à travers la COP territoriale et le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

Par ailleurs, l'ambition de ce projet est également d'assurer le copilotage avec les communes de projets culturels sur le territoire. C'est en partie déjà le cas pour la manifestation des Rencontres Urbaines de Nancy (RUN), du réseau des écoles de musiques dans le cadre du Schéma Métropolitain des Enseignements Artistiques (SMEA) ou divers autres actions et projets comme les Festivités de la Saint-Nicolas et le futur projet de mise en valeur de la période « Art Déco », richement représentée sur le territoire, en 2025.

Une attention particulière pour la jeunesse : l'éducation et les enseignements artistiques comme leviers d'émancipation individuelle et collective

Plus spécifiquement, la jeunesse constitue l'une des cibles de public privilégiée de l'action métropolitaine. Dans ce cadre, les établissements culturels métropolitains (musées, jardins botaniques et conservatoire) développent des stratégies volontaristes visant :

- **d'une part** à permettre une accessibilité à travers l'entrée en vigueur, depuis le début de l'année 2022, de la gratuité d'entrée pour tous les enfants, étudiants et jeunes de moins de 26 ans ainsi que des prestations de médiations culturelle et scientifique et autres visites guidées ;

- **et d'autre part** à leur proposer une offre culturelle spécifique, composée d'enseignements artistiques et d'activités de médiation culturelle et scientifique que ce soit pendant le temps scolaire, avec notamment des projets Éducation Artistique et Culturelle dans le cadre du contrat territorial EAC de la Ville de Nancy ou hors temps scolaire (nocturnes étudiantes, concerts, cycles d'animations et mini-festivals scientifiques à destination des centres de loisirs, des familles, des structures de la petite enfance et divers groupes relevant également du champ social). Certaines manifestations intègrent notamment le dispositif « Pass culture » porté conjointement par les Ministères de la culture et de l'éducation nationale.

Cette stratégie en faveur de la jeunesse a ainsi permis, en 2022, d'accueillir plus de 50 % de jeunes de moins de 26 ans et plus de 24 000 scolaires dans les établissements culturels métropolitains. Au Conservatoire, ce sont 1 427 élèves qui ont suivi les enseignements pendant l'année scolaire 2022-23 (84% en musique, 12% en danse, 4% en théâtre) et près de 300 élèves qui ont participé aux dispositifs de l'orchestre à l'école et de l'école chantante. Les établissements accueillent également chaque année de nombreux stagiaires et apprentis qui suivent des cursus dans le secteur de la culture, du patrimoine et des sciences.

La culture comme vecteur de bien-être

Il n'est plus à démontrer que la culture participe pleinement au bien-être des personnes, qu'il s'agisse de la rencontre avec les œuvres, synonyme d'ouverture à l'autre, au monde et aux imaginaires ou des pratiques artistiques qui, comme évoqué précédemment, constituent un levier essentiel à l'émancipation des enfants comme des adultes. Dans cet esprit, les nombreuses propositions des acteurs culturels du territoire, institutionnels ou non, participent directement à la construction d'un territoire où il fait bon vivre.





LE PROJET CULTUREL métropolitain

Faire métropole par la culture, en plus des nombreuses autres compétences métropolitaines, c'est œuvrer directement à la construction d'une métropole du bien-être, créative et solidaire.

Ce projet culturel métropolitain, nouveau cadre stratégique, propose de redéfinir les conditions des collaborations entre la Métropole et les acteurs culturels publics et privés du territoire ainsi que ses modalités d'intervention dans le champ culturel pour les prochaines années. Celui-ci doit à la fois permettre de réinterroger les dispositifs existants à l'aune de valeurs et objectifs nouvellement définis, mais aussi de concevoir et mettre en œuvre de nouvelles dynamiques de coopération.

Ce projet culturel métropolitain se décline autour d'axes principaux et complémentaires :

- **Développer une politique de la relation** : vers un commun métropolitain ;
- **S'engager en faveur des droits culturels** ;
- **Mettre la culture en dialogue avec les politiques publiques métropolitaines** : révéler la dimension culturelle des transitions et de la transformation du territoire par l'action métropolitaine.





UNE POLITIQUE DE LA RELATION : VERS UN COMMUN MÉTRO- POLITAIN

L'échelon intercommunal offre l'opportunité de travailler à rapprocher, à mettre en réseau les acteurs d'un territoire dans différents champs de l'action publique et par là même à développer les coopérations à des niveaux multiples.



Si, en matière de culture, les acteurs du territoire métropolitain ont historiquement tissé de nombreux liens et engagé de multiples collaborations, en 2020 et 2021 le contexte particulier de la pandémie a révélé un besoin accru de dialogue et d'échanges. Il est alors apparu opportun de travailler à renforcer davantage ces liens.

C'est dans cet esprit qu'une politique de la relation se déploie aujourd'hui, à la fois pour une définition partagée du futur projet culturel de territoire mais également pour œuvrer à la construction d'un commun métropolitain et, ce faisant, à "faire métropole" par la culture.

Cette politique de la relation doit également s'entendre dans la capacité à favoriser la rencontre des cultures et personnes entre elles, d'égal à égal, dans une logique d'enrichissement mutuel.

Plusieurs espaces d'échanges ont ainsi été créés. Animés par la Métropole, ils ont pour perspectives des réflexions communes, partages d'expériences ou d'expertises, voire, à terme, de potentielles coopérations et projets.

► La Conférence des élus à la culture des communes du territoire

Installée début 2021, cette Conférence, inédite sur le territoire, rassemble les élus à la culture des 20 communes de la métropole. Elle se veut espace de partage, d'acculturation collective mais également de contribution.

La Conférence se réunit 5 à 6 fois par an dans différents sites et équipements communaux ou métropolitains, créant ainsi autant d'occasions de découvrir les lieux culturels emblématiques du territoire.

De grandes thématiques y sont abordées : valorisation de l'offre du territoire, culture scientifique et technique, éducation artistique et culturelle, art dans la ville, droits culturels, montage de projets culturels (festivals musicaux, expositions...)

Elle peut également prendre la forme de rencontres avec des acteurs du territoire ou opérateurs métropolitains tels que Destination Nancy, Nancy Jazz Pulsations, Plan d'Est (association qui œuvre à la structuration de la filière des arts visuels en région Grand Est)...

**LA CONFÉRENCE
EST UN ESPACE
DE PARTAGE,
D'ACCULTURATION
COLLECTIVE
MAIS ÉGALEMENT
DE CONTRIBUTION.**



► Les équipements culturels métropolitains : des lieux d'échanges et de rencontres

Dans le cadre de leur projet scientifique et culturel qui structure leur action et définit l'ambition et les axes de leurs programmations culturelles respectives, les établissements culturels métropolitains, se positionnent comme des lieux de rencontre et d'échanges entre les publics (familles, jeunes, étudiants, scolaires, groupes, touristes) et une diversité d'acteurs culturels qui interviennent et nourrissent l'activité de ces établissements.

Chaque année, de nombreux partenariats culturels ou scientifiques sont développés avec d'autres institutions du territoire ou divers acteurs (compagnies, artistes-auteurs, associations). Rencontres, conférences, expositions, concerts, tables-rondes et débats sont organisés tout au long de l'année. Ces actions permettent de tisser des relations entre différentes typologies d'acteurs et de publics et de confronter les idées et points de vue, au bénéfice d'objectifs communs : raviver la curiosité, susciter le goût des sciences et des pratiques artistiques, et donner à tous les moyens de mieux comprendre les enjeux des transformations sociétales actuelles.



► Favoriser les échanges : des rencontres et groupes de travail sectoriels

Dans le cadre de cette politique de la relation, la Métropole du Grand Nancy a initié des rencontres et organise des temps d'échanges dédiés à certains secteurs culturels dans le souci de conforter et de soutenir les coopérations. La Métropole investit ainsi son rôle de construction de la relation avec et entre les acteur·ices du territoire.

La communauté des acteurs d'un «territoire du livre»

Qu'ils soient portés par les communes ou des associations, une dizaine d'événements littéraires rythment les saisons culturelles et illustrent la dynamique du territoire en la matière :

- le « Livre sur la Place » à Nancy,
- le dispositif ARIEL (Auteur en Résidence Internationale En Lorraine) dans la Métropole et en Lorraine porté par l'Université de Lorraine,

- le « Livre au Château » à Saint-Max,
- le « Salon du Livre du Monde Arabe » à Nancy,
- « Autour du Livre » à Seichamps,
- le « Salon des Auteurs Lorrains » et le « Festival Villers BD » à Villers-lès-Nancy,
- « Livres d'Ailleurs » à Nancy,
- « Des Livres et Vous » à Malzéville.

Là encore, la mise en partage de problématiques spécifiques à ces événements (communication, liens avec les éditeurs, rémunération des auteurs...) contribue à créer de nouvelles synergies et ouvre la voie à des actions communes, notamment pour afficher collectivement le Grand Nancy comme un « Territoire du Livre » (un premier outil de communication a ainsi été proposé à l'occasion du Livre sur la Place 2022). Ces rencontres génèrent également des opportunités de coopérations, à l'image du salon « Livres d'ailleurs » porté par l'association Diwan et ARIEL qui ont entamé une collaboration en direction des étudiants en 2023.

La communauté des acteurs du réseau des associations patrimoniales

Le travail de valorisation des patrimoines (architecturaux, historiques, paysagers...) ne saurait être mené sans l'appui des associations d'histoire locale et les sociétés savantes du territoire. Outre leur connaissance aigüe du territoire, elles disposent de documents, témoignages et outils de diffusion opérationnels. En initiant la constitution de ce réseau en devenir et en fédérant les différentes associations et forces vives en matière de préservation et de valorisation du patrimoine, la Métropole a pour objectif de mettre en relation et en dialogue des associations

dont le champ d'action demeure souvent celui de leur commune, pour développer une approche complémentaire, mutualiser des ressources et partager savoir-faire et expériences.

Enfin, en lien avec différentes politiques publiques métropolitaines, d'autres groupes de travail ou espaces d'échanges

thématiques aux formats variables (ateliers, rencontres, tables-rondes...) se développeront durant la seconde partie du mandat, notamment autour :

- des tiers-lieux,
- des questions de transition écologique dans la culture,

◆
**CRÉER DE
 NOUVELLES
 SYNERGIES ET
 OUVRIR LA VOIE
 À DES ACTIONS
 COMMUNES**

- de l'éducation populaire, notamment les MJC,
- des salons d'artistes amateurs,
- des fêtes gastronomiques.

A terme, cette politique de la relation pourrait s'incarner dans un ou des lieux largement ouverts à différentes approches et sensibilités avec pour objectif de renforcer les coopérations existantes ou d'en inventer de nouvelles.



1/



2/



3/

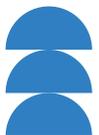
Édifices remarquables, « petit patrimoine », fêtes gastronomiques...le territoire métropolitain est d'une grande richesse en matière de patrimoine.

Légendes :

*1/ La Fête de la Rhubarbe à Houdemont
© Ville de Houdemont*

*2/ Le domaine de l'Asnée à Villers-lès-Nancy
© Métropole du Grand Nancy*

*3/Le lavoir de Ludres
© Ville de Ludres*





PARTIE 2



S' ENGAGER EN FAVEUR DES DROITS CULTURELS

Rendre opérants les droits culturels, dans le champ culturel et au-delà, c'est l'objet d'une expérimentation lancée en 2022 par la Métropole.



► Les droits culturels

Inspirés de plusieurs conventions de l'UNESCO (Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001 ou encore la convention pour la protection et la promotion des expressions culturelles de 2005) et définis dans la Convention de Fribourg de 2007, les droits culturels sont inscrits dans les lois NOTRe de 2015 et LCAP de 2016.

Ils peuvent s'appréhender comme étant la reconnaissance des « droits pour une personne de choisir et d'exprimer son identité en accédant, pratiquant et contribuant à des références culturelles perçues comme autant de ressources nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création ». Ainsi de manière synthétique on peut traduire l'exercice des droits culturels par le droit à savoir, le droit à signifier le monde et le droit à dessiner ou à imaginer l'avenir dans le respect indivisible de l'ensemble des droits humains.

Les droits culturels animent débats et réflexions chez les acteurs culturels comme au sein des institutions en charge des politiques publiques, avec un questionnement central : comment passer d'une politique de « l'offre » culturelle à la nécessaire reconnaissance des références culturelles de chacune et chacun d'entre nous ?

► Une démarche fondée sur les droits culturels

Dans la logique de la relation qui accompagne le projet culturel métropolitain, mais également en s'inscrivant dans une certaine filiation avec des expériences passées d'espaces de travail collaboratifs et contributifs menées au sein de la collectivité, la Métropole du Grand Nancy a choisi de s'engager dans les droits culturels, en cohérence directe avec le projet politique et la nouvelle ambition culturelle métropolitaine. Pour ce faire, la Métropole a lancé, en coproduction avec l'Observatoire des Politiques Culturelles, une expérimentation. La démarche proposée consiste en un renversement des logiques habituelles de construction culturelle des métropoles.

COMMENT PASSER D'UNE POLITIQUE DE « L'OFFRE » CULTURELLE À LA NÉCESSAIRE RECONNAISSANCE DES RÉFÉRENCES CULTURELLES DE CHACUNE ET CHACUN D'ENTRE NOUS ?

Premièrement, il est de plus en plus discutable de vouloir faire converger des dynamiques d'action collective autour d'un seul « récit métropolitain », par exemple à travers un équipement ou un événement qui aurait vocation à « symboliser » à lui seul un territoire (exemples de



Saint-Étienne avec la Cité du design, de Metz avec Constellations, de Bilbao avec son musée...).

Deuxièmement, la montée en puissance de la référence aux droits culturels des personnes dans les politiques culturelles implique d'animer des lieux, des actions et des dispositifs prenant en compte les multiples voies d'identification possibles à un territoire. Les droits culturels amènent en effet à envisager d'autres façons d'élaborer les récits culturels métropolitains, dans une perspective plus ouverte à la contribution des citoyens. Travailler la question des récits de territoire et de la construction symbolique de la métropole à travers

la politique culturelle est d'autant plus important que s'y joue très concrètement toute une série de choix et d'initiatives qui concernent un grand nombre de domaines d'action publique. Ce chantier de coopération propose ainsi une manière à la fois forte, originale et très actuelle de « faire métropole » par la culture à travers le prisme, non pas seulement d'une politique de l'offre ou de la « marque », mais d'une politique des droits culturels.



Cette démarche est une expérimentation inédite en France, parce qu'elle met les personnes au centre des dynamiques de coopération culturelle, et plus seulement les acteurs professionnels de la culture et les équipements dédiés.

Au-delà des questions de compétences, sa finalité est de faire évoluer la politique culturelle métropolitaine d'une approche fondée sur la gestion de grands équipements à vocation rayonnante à celle d'un laboratoire de nouvelles coopérations fondée sur la référence aux droits culturels. Dans cette perspective, la personne n'est plus face à une offre culturelle qu'elle doit choisir ou non, mais elle porte en elle une « valeur » qui doit être reconnue.

L'approche des droits culturels confère de la sorte de nouveaux objectifs généraux aux politiques culturelles. Elle implique de renforcer, au moyen de dispositifs publics et du travail des acteurs culturels, les capacités de choix, d'expression, d'accès, d'échange, de connaissance et de coopération des personnes, ainsi que leurs capacités d'affirmation de leurs propres savoirs, représentations, pratiques et processus d'identification (culturelle et territoriale).

« Faire métropole par la culture » : l'objectif à travers le dispositif proposé est de faire émerger des récits culturels métropolitains qui prennent en compte la diversité des manières de vivre et de se représenter un territoire autour de problématiques communes (la santé et le soin, l'environnement, l'entrepreneuriat, les transports, la vie nocturne...). Il ne s'agit pas à travers l'intervention culturelle de « résoudre » des problèmes de territoire, mais d'en construire une

représentation symbolique et une signification culturelle afin de pouvoir mieux les partager et les interroger : que signifie prendre soin, habiter un milieu, développer une économie ou se divertir, pour une pluralité de groupes de personnes qui font de ces questions une expérience commune (dans le cadre de leur travail, de leur engagement militant, de leur voisinage, de leurs conditions d'existence....) ? Ce lieu de l'expérience commune correspond à ce que nous appelons ici « communautés ».

► Une approche expérimentale

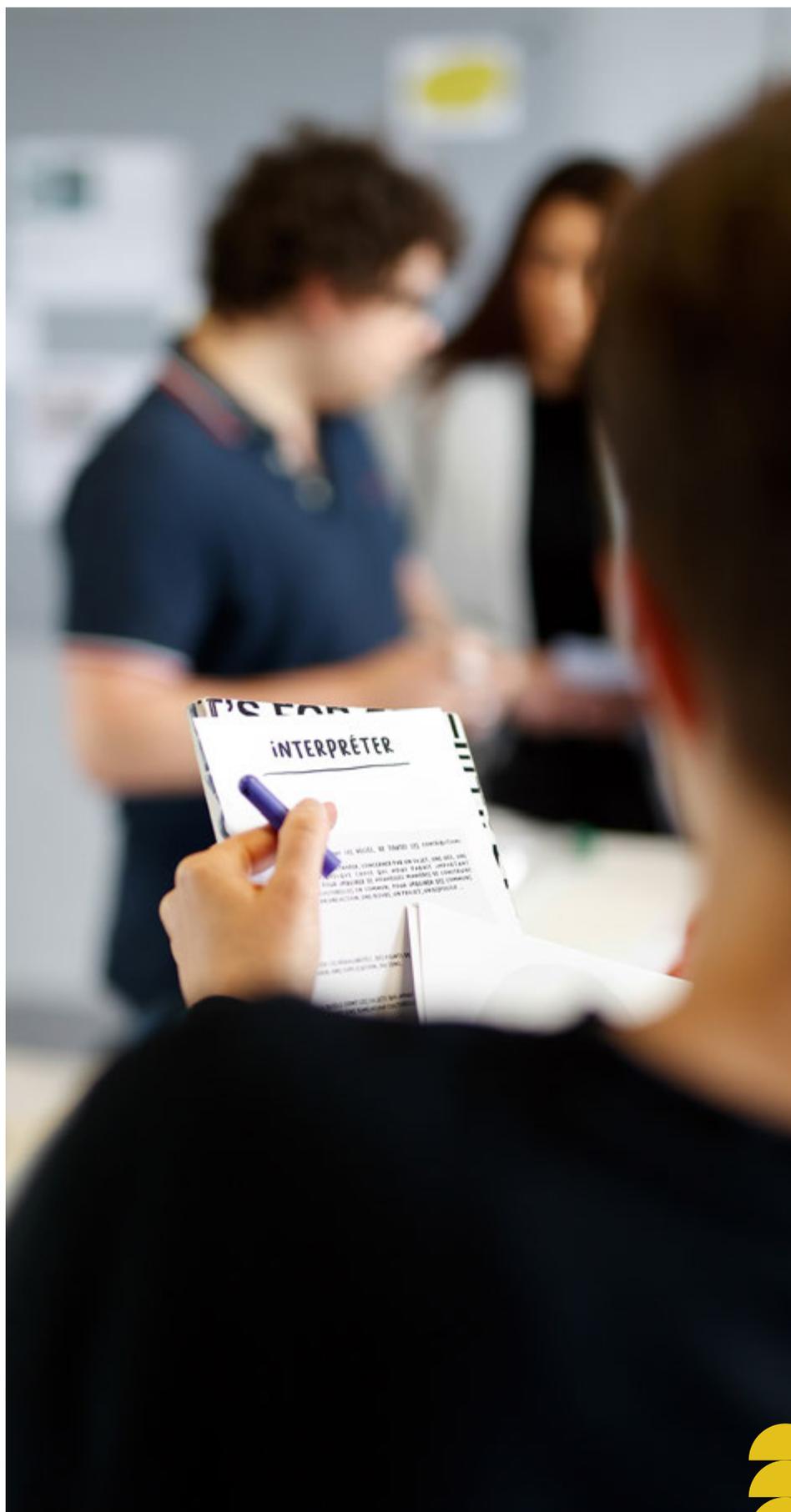
Les établissements culturels métropolitains constituent des laboratoires d'expérimentation et de mise en œuvre des droits culturels. Les Jardins botaniques ont, par exemple, œuvré en ce sens dans le cadre de la programmation 2023 consacrée à l'Asie avec la contribution de plusieurs

associations et partenaires du territoire porteurs d'une part de culture asiatique. De même, le projet d'établissements du Conservatoire régional intègre dans la définition de son futur projet d'établissement, une démarche contributive par les élèves, les familles et les partenaires. Enfin, au niveau du Pôle muséal, l'initiative « Parenthèse » a été menée au second semestre 2022. Il s'agissait de proposer à un groupe de visiteurs de traiter une thématique en lien avec les sciences et d'en définir les modalités de restitution dans les salles d'exposition du Muséum-Aquarium. Le groupe dans le quel l'équipe du Pôle muséal s'est positionné au même niveau que les participants a choisi de traiter les fake-news à travers une exposition originale « Le vrai du faux » présentée aux publics du musée durant 2 mois. Cette démarche qui fera l'objet d'une évaluation élaborée par des chercheurs spécialisés, sera vraisemblablement amenée à être intensifiée et partagée avec d'autres structures culturelles.

A la fois ambitieuse dans sa volonté de renouveler les politiques culturelles et humble au regard des bouleversements qu'elle engendre, la présente démarche entreprise avec l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble est expérimentale. Ses différentes phases seront évaluées et si nécessaire ajustées pour aboutir à un dispositif qui proposera un cadre de références intégrant les procédures de contribution et de coopération nécessaires à cette construction culturelle ainsi que les modalités de travail partagées avec les communes.

**CETTE DÉMARCHE
EST UNE
EXPÉRIMENTATION
INÉDITE EN
FRANCE, PARCE
QU'ELLE
MET LES
PERSONNES AU
CENTRE DES
DYNAMIQUES DE
COOPÉRATION
CULTURELLE** ✦

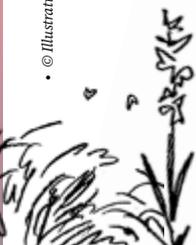




PARTIE 3

LA CULTURE EN DIALOGUE AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES MÉTRO- POLITAINES

L'ambition du projet culturel métropolitain est de mettre en lumière la dimension culturelle des mutations profondes que vivent aujourd'hui les territoires.



Le projet culturel métropolitain se veut très transversal et dépasse le seul cadre du développement culturel pour aller à la rencontre d'autres politiques publiques, de la politique de la ville à la vie étudiante en passant par le rayonnement du territoire. Il s'inscrit notamment en cohérence avec :

- la Stratégie économique métropolitaine (2021) et ses différentes feuilles de route : tourisme, économie créative, économie circulaire locale,
- le Schéma Enseignement supérieur, recherche et innovation (2023)
- le Plan climat air énergie territorial - PCAET et la COP Territoriale du Grand Nancy (2022-23)
- le Plan métropolitain de sobriété et de solidarité (2022)
- le Plan de lutte contre la pauvreté (2020)
- le Contrat de ville du Grand Nancy renouvelé prochainement
- le Plan métropolitain des mobilités (2021)
- le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI-HD) à venir
- les programmes de renouvellement urbain (NPRU)
- ...

A l'heure de toutes les transitions et d'un questionnement de l'action publique, l'ambition du projet culturel métropolitain est aussi d'investir la Fabrique de la ville ou les problématiques environnementales, sociétales et territoriales pour en souligner les dimensions culturelles.

► La politique de la ville, la cohésion sociale et les solidarités

Historiquement, la Métropole est un partenaire central pour les acteurs culturels dans le cadre de la « Politique de la Ville ». Les pratiques artistiques et culturelles sont en effet aujourd'hui reconnues comme étant des piliers de la construction et de l'épanouissement de toutes et tous puisqu'elles participent à éveiller les sensibilités, à se forger des points de vue ou encore à se responsabiliser et à (re)trouver fierté et confiance.

Parallèlement à une politique de démocratisation de la culture, portée par les équipements culturels et d'éducation artistique, la Métropole du Grand Nancy, en lien avec l'Etat et par le biais du contrat de ville, soutient les opérateurs locaux développant des actions spécifiques visant à sensibiliser les enfants et les jeunes notamment des Quartiers politique de la ville (QPV), mais aussi l'ensemble de la population à l'art et à la culture.

Il s'agit dans ce cadre de permettre à l'ensemble des citoyens de fréquenter des œuvres, des artistes et des structures culturelles, de se livrer à une pratique artistique, de s'approprier des œuvres et les structures culturelles de son territoire.

Du patrimoine au spectacle vivant, de la culture scientifique aux arts visuels, de la lecture publique au cinéma et à l'audiovisuel, la Métropole accompagne de nouvelles formes d'intervention artistique, en prise directe avec les habitants des quartiers, et une considération accrue pour les pratiques artistiques professionnelles ou dites amateurs.

Certains des projets soutenus ont pour origine un contexte de transformation urbaine. Une opération de rénovation, la démolition et reconstruction d'un quartier, replacée dans une perspective historique, participative et de mémoire sont également des projets que la Métropole encourage et soutient. D'autres mettent en relation le monde de la culture et les structures qui accompagnent au quotidien les populations les plus vulnérables pour faire de la culture un outil au service de l'insertion, un levier vers d'autres expériences propices à l'ouverture et à la participation citoyenne.

**EN 2022,
66 PROJETS
ONT BÉNÉFICIÉ
DU SOUTIEN
MÉTROPOLITAIN** ◆

En 2022, 66 projets ont ainsi bénéficié du soutien métropolitain pour un montant total de 147 000€.

► La vie étudiante

Avec près de 55 000 étudiants, la Métropole est le premier pôle lorrain d'enseignement supérieur et le 2^e de la région Grand Est après Strasbourg. Et chaque année, ce sont plus de 7 000 étudiants internationaux qui viennent étudier sur le territoire métropolitain.

Dans ce contexte, et plus largement celui de l'attention particulière portée à la jeunesse, le Grand Nancy, via sa Mission Vie étudiante, soutient les structures locales développant des actions culturelles spécifiques à destination des étudiants, qu'il s'agisse d'associations étudiantes organisant des événements par et pour les étudiants, de services universitaires, ou d'opérateurs culturels proposant des dispositifs favorisant l'insertion des étudiants dans la cité et leur accès à la culture (actions de diffusion et de formation, politique tarifaire spécifique,...). Enfin, la Métropole est également partenaire d'une résidence artistique au sein de la Cité universitaire Monbois, en partenariat avec le Crous Lorraine et la Ville de Nancy.

En 2022, 13 structures ont bénéficié d'un soutien pour un montant total de 188 500 €.

► L'attractivité, le rayonnement et le développement économique

Historiquement, la culture sur le territoire de la Métropole est un puissant vecteur d'attractivité et de rayonnement.

Les établissements culturels métropolitains

Les établissements métropolitains ont affiché, en 2022, des records de fréquentations qui traduisent d'une part leur montée en puissance depuis une dizaine d'années et d'autre part l'adhésion des publics aux thématiques qu'ils traitent au quotidien. S'ils s'adressent en majeure partie aux résidents du territoire métropolitain, ils reçoivent également des touristes et rayonnent au niveau régional et national par la qualité de leur programmation, leur participation à des réseaux professionnels nationaux et européens comme EuroCities Culture et par l'organisation de colloques et autres programmes de coopération comme Adela au niveau transfrontalier dont la candidature au programme européen Interreg VI est en cours.

Les grands événements culturels

La métropole est de longue date une terre de grands événements culturels qui concourent à la notoriété et à l'attractivité du territoire. A la fois parce que ces événements concernent des publics nombreux, d'ici et d'ailleurs, mais également de par leurs présences et actions au sein de réseaux régionaux, nationaux et internationaux, le Grand Nancy soutient :

Le Festival Nancy Jazz Pulsations

Incontournable rendez-vous d'automne dans l'agglomération, Nancy Jazz Pulsations attire chaque année plusieurs dizaines de milliers de spectateurs du Grand Est et au-delà. Engagé dans de nombreux partenariats avec les structures culturelles du territoire, NJP positionne également son action au sein de réseaux professionnels régionaux, nationaux et internationaux. Une ouverture internationale que l'équipe de NJP souhaite renforcer notamment via l'opération NancyJazzUp! Europe qui vise à structurer à l'échelle du continent la filière des « nouveaux jazz » et convoque pour cela des acteurs de l'Europe entière à Nancy chaque automne.

En 2022, NJP a bénéficié d'un soutien à hauteur de 95 000 euros au titre du rayonnement et de 14 000 euros dans le cadre de la Politique de la Ville pour son opération Quartiers Musiques.



Légendes :

1/ Le Livre sur la Place

© Ville de Nancy

2/ Nancy Jazz Pulsations

© Ville de Nancy

3/ Le Festival international du film de Nancy

© Festival international du film de Nancy

Le Livre sur la Place

Premier salon de la rentrée littéraire, le Livre sur la Place rassemble, chaque année, le temps d'un week-end de septembre, auteurs, éditeurs et acteurs du livre de France et d'ailleurs.

A travers de nombreuses actions – rencontres et conversations avec des auteurs, débats, lectures ou encore résidences – la manifestation irrigue l'ensemble du territoire métropolitain, notamment les quartiers « Politique de la Ville ».

Avec près de 120 000 visiteurs et une forte exposition médiatique, le « Livre sur la Place » positionne ainsi l'agglomération comme la capitale française du livre trois jours durant et constitue un temps fort de rayonnement pour le territoire.

Pour son édition 2022, l'événement a bénéficié à ce titre d'un soutien de la Métropole de 30 300 euros composés de 10 000 euros au titre de la Politique de la Ville et de 20 300 euros au titre du rayonnement.

Le Festival International du Film de Nancy

Fenêtre ouverte sur les cinémas et cultures du monde, le Festival International du Film (FIF) porté par l'association « Aye Aye VO » se tient chaque fin d'été sur le site de la Manufacture à Nancy.

Avec plus de 3 000 films de tous les continents reçus chaque année dans le cadre de sa compétition officielle, une présence au sein de réseaux nationaux et internationaux ou le développement de coopérations croisées avec d'autres événements culturels en Europe et dans le reste du monde (séances de projections décentralisées, mutualisation de

moyens...), le FIF a su s'affirmer dans le paysage international des festivals de cinéma.

Cette logique d'ouverture croise les ambitions de la Métropole en matière de rayonnement. À ce titre, Aye-Aye VO a bénéficié d'un soutien de 10000 euros en 2022.

Le Nancy Open Air au Zénith du Grand Nancy

Équipement métropolitain en délégation de service public, le Zénith du Grand Nancy décline chaque année une programmation d'artistes nationaux et internationaux.

Depuis 2022, le Zénith accueille aussi le dernier né des grands événements d'agglomération : le Nancy Open Air Festival qui voit se succéder les grandes signatures du rock, de la pop, du rap, drainant plusieurs dizaines de milliers de spectateurs de France et d'ailleurs, au sein de l'amphithéâtre de plein air de plus de 20000 places.

Le Festival «Aux actes citoyens»

Chaque année durant une semaine à Tomblaine, le festival «Aux actes Citoyens» propose aux Grands Nancéiens et Nancéiennes des rencontres et spectacles autour du théâtre. Événement théâtral incontournable avec une programmation diversifiée intégrant talents amateurs comme compagnies professionnelles, ce festival a également vocation à garantir à tous les publics un accès à la culture en proximité. En 2022, pour la 31^e édition, la Métropole a soutenu le festival «Aux actes Citoyens» à hauteur de 16 000 € au titre de la Politique de la Ville.

A ces événements s'ajoutent les Fêtes de la Saint-Nicolas, elles aussi emblématiques du territoire et profondément ancrées dans l'histoire locale. Un temps populaire au cœur de l'hiver qui mêle grand défilé, spectacles, moments conviviaux et fait du Grand Nancy la capitale européenne de Saint-Nicolas.

Un riche patrimoine comme levier d'attractivité du territoire

La grande richesse du patrimoine du territoire du Grand Nancy constitue un levier d'attractivité fort. Le courant Art nouveau, les périodes Renaissance et XVIII^e, avec notamment l'ensemble inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'architecture moderne et contemporaine (Prouvé, André, etc.) ont forgé l'image d'un territoire définitivement ancré dans la culture et le patrimoine, attirant touristes, habitants,



étudiants et acteurs économiques et générant concomitamment des retombées économiques importantes.

Par son patrimoine exceptionnel, la ville de Nancy joue un rôle moteur. Les autres communes du territoire sont elles aussi porteuses d'un patrimoine riche et tout aussi singulier avec leurs édifices protégés et autres architectures remarquables, châteaux, édifices religieux, bâtiments industriels et agricoles, lavoirs, lotissements, calvaires, œuvres urbaines contemporaines mais aussi savoir-faire, artisanat et fêtes locales, etc. L'objectif est de valoriser ces patrimoines notamment au moyen d'une mise en relation des acteurs patrimoniaux du territoire : communes, associations, opérateurs touristiques, historiens, etc.

Ainsi, en lien avec les communes souhaitant s'associer à cette démarche, la Métropole du Grand Nancy entend créer et animer un réseau des acteurs associatifs locaux œuvrant pour la mémoire locale et patrimoniale dans une approche fédératrice et participative, incluant les habitants et habitantes du territoire. En collaboration avec des partenaires institutionnels tels que le Service régional de l'inventaire, la DRAC Grand Est, le CAUE, ou encore l'Ecole nationale supérieure d'architecture, il s'agira d'œuvrer collectivement à la valorisation, à la préservation et à la compréhension des richesses patrimoniales exceptionnelles du territoire.

En matière de restauration et de préservation du patrimoine local, la Métropole entend poursuivre son partenariat avec la Fondation du patrimoine, acteur connu et reconnu tant à l'échelle nationale que locale. En effet, près de 413 000 € ont été collectés ces dernières années auprès d'habitants et d'entreprises mécènes pour contribuer à plus d'une dizaine d'opérations de restaurations sur le territoire telles que la Chartreuse de Bosserville à Art-sur-Meurthe, le Château de Brabois à Vandœuvre, l'église Saint-Goëric de Houdemont, le Château Mme de Graffigny à Villers-lès-Nancy, l'acquisition de la sculpture le « Swing du Lys » à Pulnoy ou encore la restauration du monument aux morts du campus AgroParisTech de Nancy. De plus en plus de communes du territoire sollicitent désormais la Fondation du patrimoine pour la collecte de fonds voués à la restauration de leur patrimoine. Une nouvelle convention de partenariat sera prochainement signée entre la Métropole et la Fondation autour de trois axes : associer la Fondation du patrimoine aux projets de valorisation et de protection du patrimoine de la Métropole, notamment à travers l'organisation de collectes de fonds, rechercher de nouveaux mécènes du patrimoine, communiquer sur les projets de restauration et de valorisation. Cette convention bipartite pourra aussi être envisagée à plus grande échelle, en y associant les communes de la Métropole qui le souhaitent. Les actions de valorisation que la Métropole du Grand Nancy entend

**LA MÉTROPOLE
ENTEND CRÉER ET
ANIMER UN RÉSEAU
DES ACTEURS
ASSOCIATIFS LOCAUX
ŒUVRANT POUR
LA MÉMOIRE LOCALE
ET PATRIMONIALE** ✦

mener consisteront donc principalement à communiquer, coordonner, faciliter et harmoniser les actions entreprises par les communes. C'est dans cet esprit qu'elle coordonnera la célébration, en 2025, du centenaire du mouvement Art déco sur le territoire, en fédérant les contributions du réseau des acteurs patrimoniaux et les initiatives des communes et des associations.

Enfin, la Métropole porte l'ambition d'une candidature au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire, complémentaire du label UNESCO et des autres labels ou appellations culturelles déjà présents sur le territoire (Maisons des illustres, Musées de France, Architecture Contemporaine Remarquable, etc.). Plus qu'un outil de communication, ce label est aussi le moyen de reconnaître l'exceptionnelle richesse patrimoniale du territoire métropolitain et de placer le citoyen au centre de cette démarche puisqu'il vise aussi et surtout à sensibiliser le public, habitants comme touristes, dans une démarche qui s'appuie, elle aussi, sur les droits culturels.

Contribuer au développement de l'écosystème culturel

Travailler à l'attractivité d'un territoire, c'est aussi contribuer à créer les conditions du développement des acteurs, en l'occurrence culturels, à partir des compétences métropolitaines. Plusieurs stratégies et outils sont ainsi déployés ou en réflexion :

Le soutien à la filière de l'économie créative



De par leurs activités et leurs programmations faites d'expositions et d'événements, les établissements culturels métropolitains contribuent au développement d'un écosystème culturel et artistique et de ce fait, participent au soutien d'une filière composée d'entreprises du champ des industries culturelles et créatives, d'artistes-auteurs, de prestataires de services et d'artisans.

Plus largement, la stratégie globale de développement économique métropolitaine fait une large place à l'économie créative. A partir de 3 grands axes : l'entrepreneuriat culturel, l'artisanat d'art et l'accueil de tournages et le soutien à la production cinématographique, elle vise à structurer et soutenir la filière des industries culturelles et créatives en encourageant la professionnalisation des acteurs, en assurant leur valorisation et promotion ou encore en favorisant les synergies issues des croisements des disciplines.

En matière de tournages, la dynamique s'est considérablement amplifiée

ces dernières années avec plus de 120 jours comptabilisés en 2021 dans différentes communes du territoire. L'occasion également d'œuvrer au développement de la filière cinématographique locale, tant en matière de production que de diffusion, notamment via un soutien aux cinémas indépendants ou d'art et d'essai.

«Culture(s)», le webzine de territoire

Directement issu des travaux de la Conférence des élus à la culture, ce magazine en ligne vise à mieux valoriser l'offre culturelle du territoire métropolitain (communes, structures, associations...). Outil à destination des habitants mais également d'attractivité, Culture(s) propose un agenda et des articles de fond qui mettent en lumière les manifestations, les acteurs culturels et divers dispositifs et initiatives de créations et diffusions de la culture (spectacle vivant, patrimoine, musées, concerts mais aussi fêtes gastronomiques, etc.). Évolutif, il intégrera progressivement des fonctions d'agenda contributif et de cartographie.



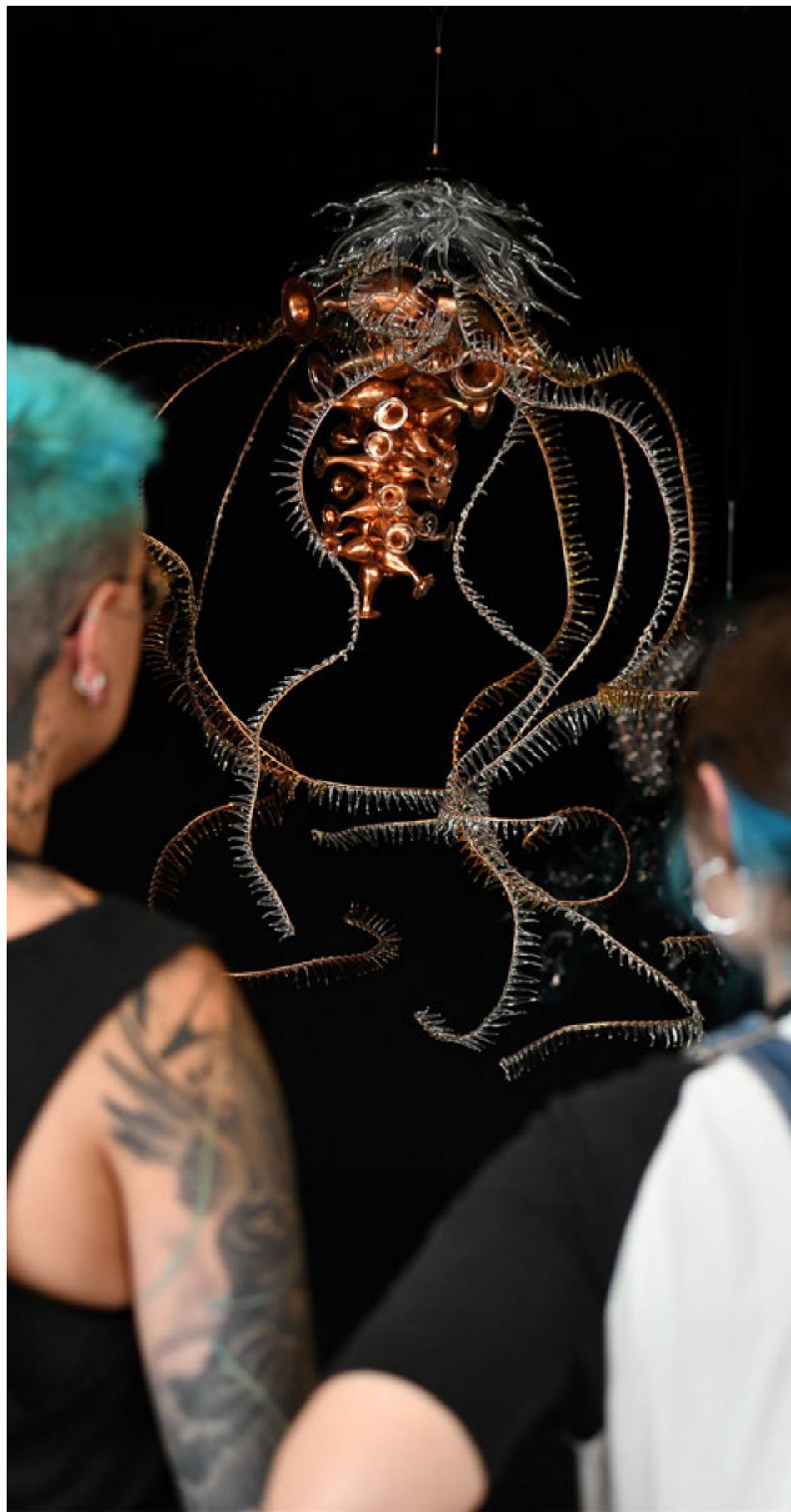
La Charte des bonnes pratiques dans le champ des arts visuels en Grand Est

Dans le cadre de leurs activités et programmations, les Jardins botaniques du Grand Nancy et le Pôle muséal (Muséum-Aquarium, Fêru des Sciences et Château de Montaigu Maison Edouard Salin) proposent régulièrement des expositions d'artistes-auteurs œuvrant dans les différents champs des arts visuels (arts plastiques, photographie, illustration...).

Si ces propositions viennent enrichir les programmations, elles ont aussi vocation à offrir des espaces de monstration aux artistes, notamment locaux, et à soutenir la filière, les artistes-auteurs étant rémunérés selon un barème défini par le Ministère de la culture. Dans ce contexte, la Métropole a signé fin 2022 la Charte des bonnes pratiques dans le champ des arts visuels en Grand Est portée par Plan d'Est, l'association qui rassemble les professionnels des arts visuels de la région Grand Est.

**LA MÉTROPOLE
A SIGNÉ FIN 2022
LA CHARTE
DES BONNES
PRATIQUES
DANS LE CHAMP
DES ARTS
VISUELS EN
GRAND EST**







Explorer les possibilités d'une ressourcerie à destination des acteurs culturels

Les questions environnementales, le coût des matériaux incitent aujourd'hui les acteurs culturels à intégrer le réemploi dans leur travail de production. C'est dans ce cadre, celui d'une politique publique métropolitaine de réduction des déchets, qu'une réflexion est en cours pour la création d'une ressourcerie à destination des artistes et structures culturelles du territoire. Menée avec le Pôle développement économique, en particulier les missions relatives à l'économie créative et à l'économie circulaire, et la Direction des déchets, la réflexion intègre notamment la problématique de la réutilisation des matériaux issus des décors de tournages, chaque année plus nombreux dans l'agglomération.

► Développement urbain et projets d'urbanisme transitoire

À l'aune des mutations profondes, notamment environnementales, que vivent nos sociétés, la Métropole du Grand Nancy a fait de la transformation du territoire la colonne vertébrale de son action. Si ces mutations appellent des réponses concrètes qu'attendent les habitants, elles ont également une dimension culturelle. Parce qu'elles questionnent nos façons d'habiter, de consommer ou de se déplacer, nos rapports à l'espace public, nos liens avec le vivant et les paysages...



© Métropole Grand Nancy

L'ambition du projet culturel métropolitain est de mettre en lumière cette dimension culturelle et de contribuer à installer une dynamique allant dans ce sens au sein des services comme sur le territoire.

La fabrique de la ville et la démarche d'urbanisme transitoire

En matière d'aménagements urbains, et à la lumière des mutations évoquées précédemment, de nouveaux modes de « faire la ville » émergent un peu partout en France et à l'étranger. Parfois rassemblées sous l'appellation d'urbanisme culturel, souvent expérimentales,

ces nouvelles approches cherchent à enrichir la Fabrique de la Ville par une diversité de regards, notamment artistiques et culturels.

Dans ce cadre, la Métropole a engagé un travail de sensibilisation en proposant un axe de réflexion sur

◆ **DE NOUVEAUX
MODES DE
« FAIRE LA VILLE »
ÉMERGENT UN PEU
PARTOUT EN
FRANCE**

cette thématique, à l'occasion des Rencontres urbaines de Nancy (RUN), manifestation autour des cultures urbaines portée avec la Ville de Nancy. Des journées de rencontres et tables rondes sur la place de l'art et de la culture dans les grands projets d'aménagement ou autour de la démarche d'urbanisme transitoire lancée en 2023 à Nancy (secteurs Rives de Meurthe Nord et Nancy Centre Gare) et Essey-les-Nancy (secteur Caserne Kleber), ont ainsi rassemblé des acteurs nationaux de ces questions pour mettre en partage les dynamiques observées dans d'autres territoires et nourrir les projets locaux.

A terme, ces réflexions pourraient trouver des prolongements concrets dans les opérations d'aménagement, au croisement des démarches participatives et de l'action culturelle et en s'appuyant sur la notion de droits culturels.

Par ailleurs, la Métropole est engagée dans un ambitieux programme de rénovation urbaine de quartiers dits prioritaires. Là encore, certaines opérations, à l'image des déconstructions/reconstructions, revêtent également une dimension culturelle parce qu'elles questionnent la mémoire, les patrimoines matériels comme immatériels, s'inscrivent pleinement dans un contexte culturel et sont à ce titre soutenues par la collectivité.

La dimension patrimoniale du PLUI-HD et l'art dans la rue

La transformation de l'espace urbain et paysager pose inévitablement la question de la protection du patrimoine, sans qu'elle constitue un frein à son évolution. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal fut l'occasion d'approfondir notre connaissance du patrimoine local et de réfléchir à une meilleure préservation. La réalisation d'une étude sur le patrimoine du territoire (recensement, propositions de nouvelles mesures de protection, etc.) a donc été confiée à un groupement d'experts, en concertation avec les différents acteurs locaux du patrimoine (communes, associations, collectivités, universitaires, érudits etc.). Elle a permis d'identifier, d'une part, les éléments emblématiques du patrimoine local et, d'autre part, ce qui fait patrimoine aux yeux de ces acteurs. Sans constituer un inventaire exhaustif, l'étude relève davantage d'une approche qualitative permettant de mettre en évidence les éléments patrimoniaux emblématiques de la Métropole du Grand Nancy et ses enjeux de protection et de valorisation.

De même, à l'instar de la charte pour la qualité des constructions signée en octobre 2022 par la Ville de Nancy avec les principaux promoteurs immobiliers du territoire qui vise à garantir des projets de logements



attractifs, accessibles, durables et respectueux de l'environnement, la Métropole entend, dans le contexte de crise énergétique et de transition écologique, promouvoir la construction d'un habitat plus responsable et plus diversifié, avec des aménagements qui préservent les ressources et remettent de la cohérence entre les quartiers. Il s'agit également de susciter le dialogue entre les constructions contemporaines et le patrimoine architectural du territoire dont la rénovation constitue un enjeu fort.

L'espace urbain est également constitué d'un patrimoine en devenir. L'art dans l'espace public en est le parfait exemple. Initié en 1951, en direction de l'Etat dans le cadre de la construction d'équipements scolaires et universitaires, le dispositif 1% artistique concerne toute construction ou extension de bâtiments publics et impose de consacrer 1 % du budget global d'investissement à l'achat ou à la commande d'une œuvre artistique à installer à proximité immédiate du bâtiment. Le territoire métropolitain est jalonné d'œuvres issues de ce dispositif, parfois oubliées et dégradées. La Métropole entend agir pour promouvoir ce dispositif auprès des communes et des acteurs du secteur de la construction.

D'une manière générale, l'art dans l'espace urbain peut être valorisé à travers la création de parcours thématiques, qu'il s'agisse d'œuvres réalisées dans le cadre d'ADN (Art dans Nancy) qui intègre désormais des œuvres situées dans plusieurs communes de la métropole (Jarville, Maxéville, Vandœuvre-lès-Nancy, etc.), du dispositif 1% artistique ou du dispositif 1% territorial, créé par la Métropole du Grand Nancy pour financer, en partie, l'installation, par les communes, d'œuvres d'art dans l'espace public.

**NOMBRE
D'ARTISTES
PORTENT
AUJOURD'HUI
DES FORMES
ET RÉCITS
AUTOUR DE CES
PROBLÉMATIQUES** ◆

► Écologie urbaine et transition écologique

Au-delà des opérations visant à réduire l'empreinte carbone des établissements culturels métropolitains, avec le recours aux circuits courts, au recyclage des matériaux utilisés, à des travaux d'isolation et d'économies en eau ou encore l'installation d'un système photovoltaïque sur le bâtiment du Muséum-Aquarium prévu en 2024, le projet culturel métropolitain a également pour ambition d'investir les questions de transition écologique et environnementale.

Nombre d'artistes portent aujourd'hui des formes et récits autour de ces problématiques, particulièrement la jeune génération. En 2022, la COP territoriale du Grand Nancy et l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ont ainsi intégré à leur démarche des propositions artistiques : spectacles dans différents lieux de la métropole, projections dans le cadre du Festival international du Film

ou encore interventions de plasticiens dans l'espace public. Autant de moments qui ont permis de mobiliser les personnes en proposant des temps de médiation différents qui font la part belle au sensible et à l'imaginaire.

De même, un travail transversal intégrant dimension culturelle et artistique de sentiers de randonnée, de circuits cyclables ou de parcours de valorisation des patrimoines y compris naturels, est en cours de définition. L'intégration d'œuvres ou d'éléments sensibles dans des parcours peut être vue comme un enrichissement de notre territoire et de l'expérience vécue par les utilisateurs de ces parcours.

Les établissements métropolitains œuvrent eux aussi au quotidien à la sensibilisation des publics aux enjeux majeurs des transitions à travers leurs expositions permanentes comme temporaires, leurs programmations culturelles et la conservation de leurs collections, véritables archives de la nature. Les Jardins botaniques comme le Muséum-Aquarium ont ainsi directement contribué à la réalisation de l'Atlas métropolitain de la biodiversité et mènent des actions de formations à destination de certaines associations ou services des communes du territoire.

► Le schéma Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)

Dans le cadre du partenariat historique et original avec l'Université de Lorraine, les établissements métropolitains participent activement à la diffusion des sciences sur le territoire depuis de nombreuses années. A travers des expositions, des cycles de conférences, des programmes de sciences participatives et diverses activités et animations, les établissements favorisent la rencontre entre la communauté scientifique et les publics. Impliqués dans la démarche « Science avec et pour la société » portée par l'Université de Lorraine avec l'ensemble des opérateurs impliqués dans la diffusion de la culture scientifique et technique sur le territoire (CHRU, CNRS, INRAE, INRIA etc. mais aussi associations, MJC, ...), les établissements s'inscrivent comme des lieux de référence, de partage des savoirs et de réflexion sur les enjeux des transitions sociétales, notamment en luttant contre les infox, l'obscurantisme et ses préjugés.



À l'appui du rapport confié par M. le Président à M. Le Déaut, la Métropole a récemment élaboré sa stratégie ESRI dans laquelle les établissements, par leurs relations avec les organismes de recherche et les publics du territoire, jouent un rôle central. Dans le cadre de cette stratégie ESRI, plusieurs projets sont en cours de définition comme la poursuite de la métamorphose du Féru des sciences, nouvellement positionné sur l'innovation, les matériaux et les sciences physiques,

le développement des activités du Muséum-Aquarium de Nancy et des Jardins botaniques pour éclairer les enjeux sur l'érosion de la biodiversité et les conséquences du dérèglement climatique sur le vivant et nos sociétés. De nouveaux partenariats sont aussi en cours d'élaboration entre le Laboratoire d'Archéologie des Métaux et l'Université de Lorraine, notamment le pôle archéologique universitaire pour l'accueil d'étudiants et la présentation du milieu professionnel de la conservation, ou encore l'Institut Jean Lamour pour l'étude de nouveaux matériaux utilisés dans la conservation.

► Les partenariats européens et coopérations internationales

La Métropole met en œuvre une stratégie de partenariats européens et de coopérations internationales. Cette stratégie intègre la culture dont les établissements et opérateurs peuvent ainsi valoriser leurs actions, bénéficier de l'expertise de partenaires européens et internationaux, notamment des villes jumelées des communes de la Métropole, obtenir des financements en répondant à des appels à projets FEDER, Interreg, Coopération Culture d'Europe Créative ou encore intégrer des réseaux européens tels que Eurocities.

Dans ce cadre et associée à son partenaire historique dans la diffusion des sciences qu'est l'Université de Lorraine, la Métropole a ainsi candidaté au programme Interreg VI par le biais du projet Adela pour les années 2024-2026, en partenariat avec d'autres structures culturelles, musées, jardins botaniques, grandes écoles et universités de la Grande Région. Cette coopération transfrontalière a pour ambition de rapprocher, dans une démarche inclusive et participative, les sciences des citoyens de la Grande Région à travers des actions (expositions, actions de médiation hors-les-murs, dispositifs numériques immersifs, etc.) et des programmes d'enseignements et de formation à la médiation scientifique. Le projet Adela intègre également l'ambition de questionner les modalités de diffusion des infos et autres théories complotistes et d'œuvrer à contrecarrer la perte d'attractivité de certaines filières d'enseignements scientifiques qui font craindre un affaiblissement général de la capacité de l'Europe à former les ingénieurs et scientifiques de demain. La candidature du projet Adela au programme Interreg VI a reçu un avis favorable lors de la 1^{ère} étape de sélection et son dossier définitif sera déposé début juillet 2023 pour une réponse finale en novembre 2023.

**ADELA
A POUR AMBITION
DE RAPPROCHER
LES SCIENCES DES
CITOYENS**





SEREREZ-VOUS
LÀ ?



en Conclusion



La définition d'un projet culturel métropolitain, dont les premières étapes ont été lancées dès 2022 avec la contribution de groupes d'habitants du territoire, fait l'objet d'un accompagnement méthodologique par l'Observatoire des Politiques Culturelles. Les premiers résultats de cette démarche expérimentale ont été présentés le 2 mai 2023 au Féru des sciences. Elle se poursuivra dans les années à venir dans une logique de boucle continue : les contributions des habitants et habitantes du territoire viendront ainsi alimenter les actions des acteurs et opérateurs culturels. En fonction des résultats et de l'évaluation qui seront tirés de cette démarche expérimentale, la Métropole du Grand Nancy proposera un cadre et des modalités de travail partagées avec les communes.

Car fort de nombreux atouts dont la richesse de son patrimoine et son dynamisme culturel, le Grand Nancy porte une démarche singulière, favorisant le dialogue entre les acteurs et les différentes pratiques, esthétiques et disciplines culturelles. Ce souci de la coopération s'inscrit dans le souhait d'exercer pleinement le partage de la responsabilité en matière culturelle, en assurant une synergie avec l'action des communes et des partenaires institutionnels comme associatifs mais également, à travers une approche transversale affirmée, à souligner la dimension culturelle de différentes politiques publiques. En cela, la politique culturelle métropolitaine cherche, humblement mais résolument, à installer de nouvelles manières de faire pour répondre aux nombreux défis du XXI^e siècle.

Le Grand Nancy adopte ainsi une posture de facilitation, d'accompagnement et de mise en œuvre des conditions favorables au développement culturel du territoire.

En plaçant les droits culturels au cœur de sa démarche, le Grand Nancy s'engage tout à la fois au service du développement et du bien-être des habitants du territoire que la crise sanitaire a pour partie d'entre eux malmenés, et des nécessaires transitions écologiques et sociales. La collectivité souhaite ainsi favoriser la présence du champ culturel dans les projets urbains, sociaux, écologiques et les échanges féconds avec les acteurs de ces champs respectifs. De même, la programmation des équipements culturels du Grand Nancy, qu'ils soient dédiés à la culture scientifique et technique ou à l'enseignement artistique, reflète cet engagement en faveur des droits culturels et de nouvelles coopérations avec les acteurs d'un territoire pleinement culturel.

en Complément

L'espace numérique du Projet culturel métropolitain

Textes, ressources, méthode, retours d'expériences ...



Le Webzine Culture(s) de la Métropole du Grand Nancy



Les stratégies et feuilles de route métropolitaines

Consultables en ligne :

Stratégie économique



Feuille de route Économie créative



Feuille de route Tourisme



Plan climat air énergie territorial



Plan métropolitain de sobriété et de solidarité



Quelques références

Intercommunalité et culture

NEGRIER, Emmanuel, TEILLET, Philippe. Culture et Métropole. *Une trajectoire montpelliéraine*. Paris : Editions Autrement, 2021. 114 p. Coll. Les cahiers POPSU.

La culture à l'âge de l'intercommunalité. L'Observatoire. Été 2019, n°54. Grenoble, les éditions de l'Observatoire des politiques culturelles.

NEGRIER, Emmanuel, TEILLET, Philippe. *Les projets culturels de territoire*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2019. 156 p. Coll. Politiques culturelles.

Droits culturels

- La déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001). Consultable sur : <https://www.unesco.org/fr/legal-affaires/unesco-universal-declaration-cultural-diversity>
- La déclaration de Fribourg (2007). Consultable sur : <https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/>

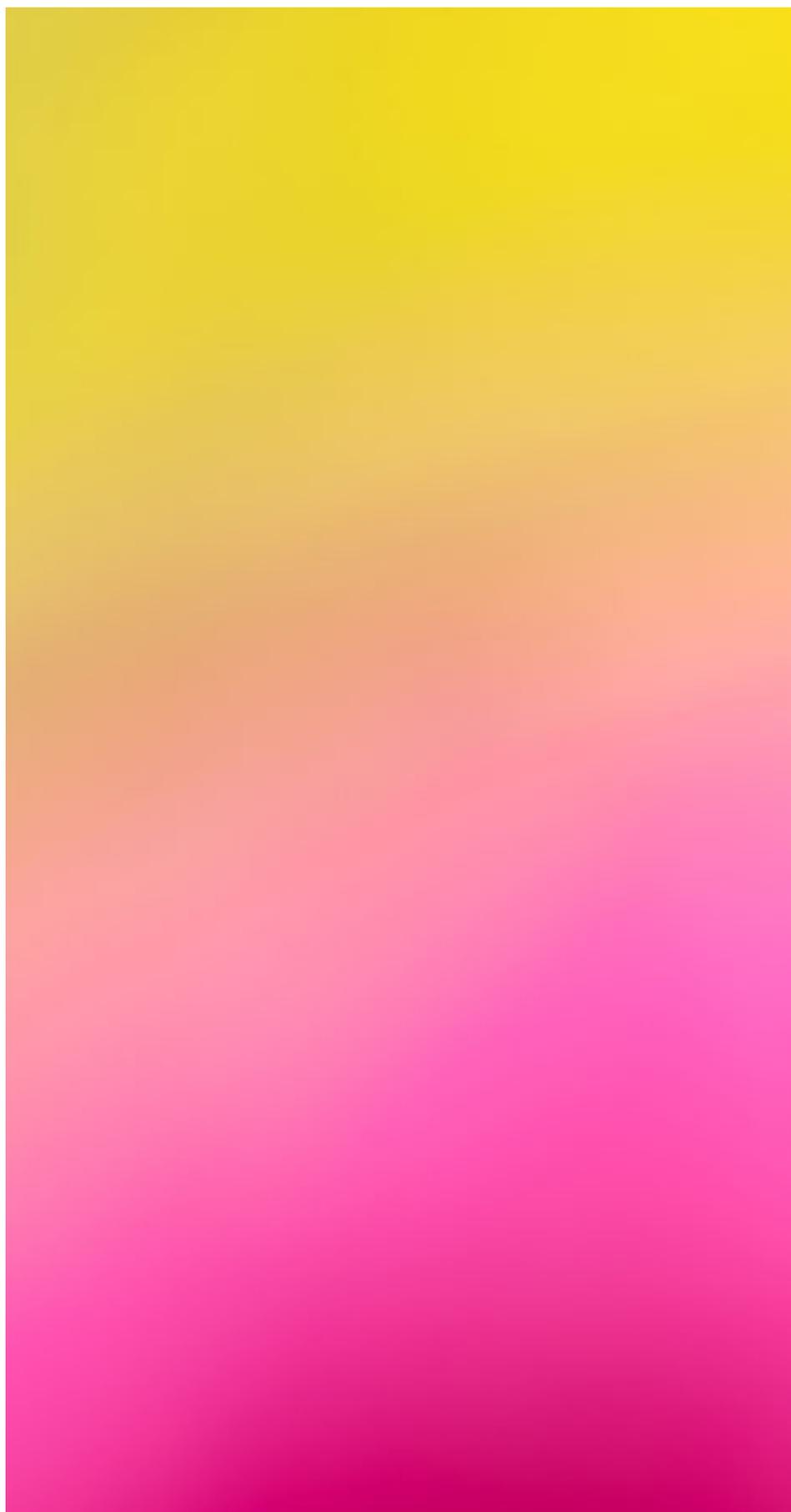
Collectif. *Droits culturels. Les comprendre, les mettre en œuvre*. Coédition Éditions de l'Attribut, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant et UFISC, 2022. 224 p. Coll. Culture et société.

COLLIN, Jean-Damien. Penser les droits culturels, Des politiques de besoins aux politiques de capacités. *Revue Nectart*. n°12, jan 2021, p 62 à 71.

Collectif. *Faire vivre les droits culturels*. Actes de la rencontre du 4 octobre 2019. Les cahiers de Culture et démocratie.

- La démarche Paideia. Consultable sur : <https://reseauculture21.fr/blog/category/paideia/accompagnement/>





RETROUVEZ L'ACTUALITÉ
Culturelle
DU TERRITOIRE



●
métropole
GrandNancy



grandnancy.eu